MANUEL DE PLAIDOYER

OSIEGCS Pour l'examen périodique universel (EPU)

UN GUIDE POUR LES DÉFENSEUR.E.X.S TRAVAILLANT SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ ET L'EXPRESSION DE GENRE ET LES CARACTÈRES SEXUELS

ilga

MANUEL DE PLAIDOYER OSIEGCS POUR L'EPU

Un guide pour les défenseur.e.x.s travaillant sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractères sexuels.

Impressum :

Auteure : Diana Carolina Prado Mosquera

Date : Novembre 2017

Création graphique & Mise en page : anaida.simonian@gmail.com

Traducteur : Stephen Barris

À propos d'ILGA

ILGA – l'association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes –, est une fédération mondiale d'organisations nationales et locales qui se consacrent à faire appliquer l'égalité des droits pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (LGBTI).

ILGA est une fédération mondiale qui regroupe plus de 1200 organisations membres réparties en six régions différentes : ILGA Asia, ILGA-Europe, ILGALAC (Amérique latine et Caraïbes), ILGA North-America, ILGA Oceania et Pan Africa ILGA. Le secrétariat de l'ILGA se trouve à Genève en Suisse.

Basé à Genève, le programme EPU de l'ILGA conseille, soutient et forme les membres de l'ILGA et d'autres défenseur.e.x.s LGBTI du monde entier dans le cadre du processus d'Examen Périodique Universel des Nations Unies.

Remerciements

Ce manuel a été préparé par le programme EPU de l'ILGA, sous la direction de Diana Carolina Prado Mosquera avec le soutien de Callum Birch.

Il a été réalisé avec les 14 organisations de la société civile suivantes :

- Chouf – Tunisie
- Gender Dynamix – Afrique du Sud
- Haus of Khameleon – Fiji
- Humanity First Cameroon – Cameroun
- Human Rights Campaign – États-Unis d'Amérique
- National LGBT* Rights Organization LGL – Lituanie
- Manodiversa – État plurinational de Bolivie
- Mulabi – Costa Rica
- Oogachaga – Singapour
- OII - Europe
- Centro de Promoción y Defensa de los Derechos Sexuales y Reproductivos (PROMSEX) - Pérou
- Rainbow Action against Sexuality Minority Discrimination – République de Corée
- Samoa Fa'afafine Association – Samoa
- Transgender Network Switzerland (TGNS) – Suisse

Il a également été développé avec les six régions de l'ILGA

- ILGA Asia
- ILGA-Europe
- ILGALAC
- ILGA North America
- ILGA Oceania
- Pan Africa ILGA

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 5

ACRONYMES 6

GLOSSAIRE 7

INTRODUCTION 9

OBJECTIFS DE CE MANUEL 12

DÉBUTER AVEC LE PROCESSUS EPU 13

Le calendrier des dates clés 13

Identifier les partenaires clés 14

Rédiger votre rapport 15

RÉDIGER VOS RECOMMANDATIONS 22

DÉBUTER LE DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS 24

Le plaidoyer dans votre pays 24

Le plaidoyer à genève 26

LES SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EPU 28

L'ISSUE DE L'EPU 31

LE SUIVI DE L'EPU ET LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS 32

LES RAPPORTS INTERMÉDIAIRES 35

AVANT-PROPOS

Les défenseur.e.x.s LGBTI du monde entier utilisent le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU) depuis plus de huit ans. Au fil des années, ces défenseur.e.x.s, travaillant souvent de concert avec l'ILGA, sont devenu.e.x.s de réel.le.x.s initié.e.x.s. Elles·ils.x ont acquis des connaissances, développé des astuces ainsi que d'autres moyens d'optimiser l'EPU qui leur sont propres et sont utiles à tout.e.x défenseur.e.x.s souhaitant utiliser ce processus. Ce guide a donc pour objectif de renforcer votre capacité dans votre travail avec l'EPU en tant que militant.e.x LGBTI. Il vous aidera à améliorer vos compétences en matière de plaidoyer, tant au niveau national qu'international.

Il contient une série de recommandations et d'astuces sur la façon d'utiliser l'EPU à chacune de ses différentes étapes. Vous y trouverez aussi des informations utiles sur la rédaction d'une soumission écrite, sur les méthodes de gestion de votre temps et sur l'élaboration de stratégies, sur la manière de mener un plaidoyer réussi et sur la façon de suivre les recommandations faites à votre pays.

Ce guide est le résultat d'un effort communautaire mondial. S'appuyant sur l'expertise du programme EPU de l'ILGA, il a été développé avec des organisations membres ayant collaboré avec l'association dans le cadre de l'EPU de leur pays respectif et est soutenu par les six régions de l'ILGA. Ce manuel est tout aussi universel que ne l'est l'Examen ! Nous espérons que vous le trouverez utile lorsque vous participerez à l'EPU dans le futur !

Ruth Baldacchino et Helen Kennedy
Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA)
Co-Secrétaires Généraux.ales

ACRONYMES

CDH	CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
ECOSOC	CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES
EPU	EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL
HCDH	HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME
ILGA	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES, TRANS ET INTERSEXES
INDH	INSTITUTION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
LGBTI	LESBIENNE, GAY, BISEXUEL.LE, TRANS ET INTERSEXE
ONU	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
OSIEGCS	ORIENTATION SEXUELLE, IDENTITÉ ET EXPRESSION DE GENRE ET CARACTÈRES SEXUELS
PIDCP	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
PIDESC	PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS
SGT	SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

GLOSSAIRE

Assemblée générale

L'Assemblée générale est le principal organe de délibération et de décision de l'ONU qui prend des décisions sur des questions internationales tels que le développement, la paix et la sécurité. Les 193 États membres sont représentés et disposent chacun d'une voix.

Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental au sein des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits humains. Il est composé de 47 États membres élus pour un mandat de trois ans par les 193 États membres des Nations Unies.

Point 6 du Conseil des droits de l'homme

L'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme comporte différents points, chacun consacré à des questions particulières. Le point 6 est le point de l'ordre du jour dédié à l'Examen Périodique Universel. C'est à ce moment-là que le Conseil des droits de l'homme examine les conclusions de la précédente session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel. C'est la dernière occasion pour l'État examiné de souligner les raisons pour lesquelles il a accepté ou pris note des recommandations, et la seule occasion pour la société civile de s'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme au sujet de l'Examen Périodique Universel. On se réfère aussi au point 6 comme étant le résultat ou la conclusion de l'EPU. Au point 6, il y a aussi un moment appelé «débat général» au cours duquel l'EPU peut être discuté de manière plus générale.

Rapport national

Le rapport national est rédigé par l'État examiné. Il y décrit sa situation en matière de droits humains, tant les meilleures pratiques que les défis à relever. Ce rapport est souvent élaboré en consultation avec la société civile mais cela n'est pas toujours la règle.

Haut Commissariat aux droits de l'Homme

Le Haut Commissariat aux droits de l'Homme est une agence des Nations Unies chargée de promouvoir et de protéger les droits humains. Il coordonne les activités relatives aux droits humains dans l'ensemble des Nations Unies, notamment lors de l'Examen Périodique Universel.

Rapport final de l'EPU

Un rapport contenant les conclusions de l'EPU est produit suite à l'examen de chaque État. Ce rapport final rend compte du dialogue interactif, y compris les interventions, les questions et les recommandations formulées par les États. Ce rapport est adopté au cours des Sessions du Groupe de travail, 48 heures après l'examen de l'État concerné. Il s'agit du premier moment où l'État examiné peut indiquer qu'il accepte ou prend note des recommandations. Il peut aussi reporter sa décision à la prochaine session du Conseil des droits de l'Homme.

S.M.A.R.T.

L'acronyme S.M.A.R.T.("Intelligent" en Anglais) fait référence aux recommandations de l'Examen Périodique Universel qui sont Spécifiques, Mesurables, réalisables ("Achievable"), pertinentes ("Relevant") et limitées dans le Temps. Vous trouverez une explication complète de l'acronyme à la page 25.

Soumission/Rapport d'une partie prenante

Une soumission ou un rapport d'une partie prenante est un document préparé et soumis par une entité non gouvernementale contenant des informations sur la situation des droits humains d'un pays avant son examen dans le cadre de l'Examen Périodique Universel. Il peut être soumis par un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des défenseur.e.x.s des droits humains ou des institutions académiques. Généralement, mais pas nécessairement, il se concentre sur un domaine thématique particulier, tels que l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractères sexuels. Remarque : ce guide utilise les termes «soumission» et «rapport» de manière interchangeable.

Nations Unies

Les Nations Unies sont une organisation internationale composée de 193 États membres. Elle a pour mission de maintenir la paix et la sécurité, de protéger les droits humains, de fournir de l'aide humanitaire et de garantir le développement économique et social dans le monde entier. C'est un réseau de nombreux organes et agences, chacun ayant un rôle et une responsabilité particuliers.

Examen Périodique Universel

L'Examen Périodique Universel est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme qui surveille et cherche à améliorer le bilan des droits humains de l'ensemble des 193 États membres des Nations Unies. Chaque État membre est examiné et reçoit des recommandations pour améliorer sa situation en matière de droits humains tous les cinq ans.

Groupe de travail

Le Groupe de travail est le nom de l'organe qui effectue l'Examen Périodique Universel et comprend les 193 États membres des Nations Unies réunis. Tous les États membres peuvent engager un dialogue interactif et formuler des recommandations.

Sessions du Groupe de travail

Le Groupe de travail se réunit trois fois par an à Genève, en Suisse, dans le cadre d'une session de Groupe de travail. Quatorze (14) États membres sont examinés lors de chaque session du Groupe de travail.

INTRODUCTION

Créé par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) le 15 mars 2006, l'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme (CDH) qui suit et cherche à améliorer le bilan des droits humains de chaque Etat-membre des Nations Unies. Sa valeur exceptionnelle réside dans les trois composantes de son nom - Examen, Périodique et Universel.

Examen : L'Examen Périodique Universel implique un processus unique, constructif et interactif d'examen entre États-pairs, sur les questions relatives aux droits humains. L'État membre sous examen présente d'abord un rapport national sur son bilan en matière de droits humains. L'examen est mené par le Groupe de travail sur l'EPU soit les 193 États membres de l'ONU. Des questions et recommandations peuvent être formulées par chacun des membres du Groupe de travail. Ces discussions aboutissent à un rapport contenant les conclusions de l'EPU. Il détaille les recommandations que l'État examiné devrait mettre en œuvre avant son prochain examen lors de l'EPU.

Périodique : l'EPU est un processus cyclique, assurant un contrôle régulier et systématique des droits humains. Il suit la situation des droits humains dans chaque pays tous les cinq ans. 42 États membres sont examinés chaque année lors des trois sessions du Groupe de travail, tenues à Genève (Suisse) en janvier/février, mai/juin et octobre/novembre. Depuis 2016, chaque État membre a fait l'objet de deux examens approfondis, ce qui signifie que **l'EPU entre dans son troisième cycle pour la période 2017-2021** (Cycle 1 : 2008 à 2011; Cycle 2 : 2012 à 2016; Cycle 3 : 2017 à 2021).

Universel : L'EPU est véritablement universel, tant sur le plan géographique que sur le fond. C'est le seul mécanisme qui examine la situation des droits humains des 193 États membres.1 En outre, il est aussi universel dans son champs d'application car il constitue un espace pour aborder de manière critique l'ensemble des questions relatives aux droits humains, y compris celles relatives à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre et aux caractères sexuels (OSIEGCS).

Bien que les États membres jouent un rôle moteur dans ce processus, les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel. Les OSC peuvent soumettre un rapport décrivant la situation sur le terrain et mener des activités de plaidoyer auprès d'autres États en prévision de l'examen de leur propre État lors de l'Examen Périodique Universel. Elles peuvent également faire une déclaration lors de l'adoption du rapport final de leur État au CDH. Et bien sûr, elles peuvent faire un suivi auprès de leur gouvernement pour aider à mettre en œuvre les recommandations reçues. L'EPU s'occupant de la situation des droits humains sur le terrain, il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience ou une connaissance solide du système des Nations Unies pour interagir avec ce mécanisme. Vous êtes déjà un.e.x expert.e.x !

Pourquoi devrais-je m'engager dans le processus d'EPU ?

Les questions OSIEGCS sont souvent exclues ou mises de côté lors des dialogues importants au niveau international, souvent en raison d'une politisation de ces questions et du manque de volonté politique des gouvernements de prioriser et de promouvoir les droits humains des personnes LGBTI. L'EPU est un forum où peut avoir lieu un débat vital sur les droits humains des personnes LGBTI avec des gouvernements qui pourraient sinon ne pas avoir ou même tolérer de telles discussions. De fait, il se peut bien que ce soit là le seul environnement dans lequel certains gouvernements sont exposés aux questions OSIEGCS. Les OSC peuvent veiller à ce que ces conversations se déroulent de manière informée et constructive et à ce que les questions relatives à l'OSIEGCS soient intégrées aux discussions internationales sur les droits humains.

En vous engageant dans l'EPU, gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un mécanisme politique. Son objectif, large, est d'améliorer la situation générale des droits humains dans un pays. Les droits des personnes LGBTI en font partie, mais d'autres priorités sont également en jeu. D'autres facteurs jouent également un rôle au cours du processus, telles que la négociation politique par les États et les relations géopolitiques en général. Gardez cela à l'esprit et adaptez les stratégies en conséquence.

1 Il y a environ 54 pays ou territoires qui ne sont pas membres de l'ONU. Si votre organisation est basée dans l'un de ces endroits, votre capacité à participer à l'EPU sera limitée.

L'EPU n'est pas simplement une opportunité de plaidoyer pour les OSC. Il s'agit également d'un processus éducatif permettant aux États de se renseigner sur la situation des personnes LGBTI à travers le monde. En fait, pour certains représentants gouvernementaux, cela pourrait bien être la première fois qu'ils abordent les questions relatives à l'OSIEGCS. Par conséquent, soyez prêt à expliquer clairement les concepts de base de l'OSIEGCS.

DONNÉES 2017

Plus de **1 375** recommandations ont été faites à plus de **158** pays sur des questions relatives à l'OSIEGCS. La société civile a présenté plus de **520** soumissions sur des questions relatives à l'OSIEGCS.

Environ **2,5%** de toutes les recommandations portent sur des problèmes liés à l'OSIEGCS. Ces recommandations ont encouragé de nombreuses améliorations des droits des personnes LGBT à travers le monde et ont contribué à apporter des changements juridiques tangibles, telles que :

- La dépénalisation des relations consensuelles entre personnes du même sexe au Mozambique, à Nauru, aux Palaos, à São Tomé et Príncipe et aux Seychelles;
- L'introduction de protections juridiques sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre en Grèce et au Suriname;
- L'amendement du code pénal pour lutter contre les crimes et les discours de haine à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre au Honduras, en Hongrie et aux Pays-Bas;
- L'approbation du projet de loi sur l'identité de genre dans l'État plurinational de Bolivie.

Source : Recherche «Les enjeux OSIEGCS à l'EPU» (ARC, IBAHRI et ILGA)

L'EPU est un processus unique qui consiste en un examen périodique des bilans des droits humains des 193 États membres de l'ONU.

Examen:

il offre aux États l'occasion de passer en revue les bilans de leurs pairs en matière de droits humains et d'être à leur tour examinés.

Périodique:

Il est périodique de manière cyclique, passant en revue tous les quatre à cinq ans chacun des États.

Universel:

il s'applique à chacun des 193 États membres de l'ONU et couvre tous les problèmes liés aux droits humains, y compris ceux liés à l'OSIEGCS.

COMMENT A-T-IL ÉTÉ ÉTABLI?

L'EPU A ÉTÉ ÉTABLI LORS DE LA CRÉATION MÊME DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EN MARS 2006 PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES DANS SA RÉSOLUTION 60/251:

"Procéder à un Examen Périodique Universel, sur la foi d'informations objectives et fiables, du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États".

SON OBJECTIF?

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS CHAQUE PAYS AVEC DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES POUR LES POPULATIONS DU MONDE ENTIER

QUAND LES BILANS DES ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SERONT-ILS EXAMINÉS DANS LE CADRE DE L'EPU?

42 ÉTATS EXAMINÉS PAR AN

14 ÉTATS PAR SESSION DE GROUPE DE TRAVAIL (3 FOIS PAR AN)

TOUS LES 5 ANS

QUI MÈNE L'EXAMEN?

LES EXAMENS SONT MENÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EPU, COMPOSÉ DES 193 MEMBRES DU CONSEIL; N'IMPORTE QUEL PAYS PEUT PRENDRE PART À LA DISCUSSION ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS.

SUR QUELS DOCUMENTS SE BASE L'EXAMEN?

3 DOCUMENTS:

- INFORMATIONS FOURNIES PAR L'ÉTAT EXAMINÉ: LE RAPPORT NATIONAL
- INFORMATIONS CONTENUES DANS LES RAPPORTS DES DIFFÉRENTS MÉCANISMES ET AGENCES DES NATIONS UNIES (PROCÉDURES SPÉCIALES, ORGANES DE TRAITÉS ET AUTRES ENTITÉS DES NATIONS UNIES), QUI SONT RÉSUMÉES PAR LE HCDH
- INFORMATIONS PROVENANT D'AUTRES PARTIES PRENANTES, NOTAMMENT LES INDH ET LES OSC, QUI SONT RÉSUMÉES PAR LE HCDH

COMMENT SE DÉROULENT LES EXAMENS?

Par le biais d'une discussion interactive entre l'État examiné et d'autres États membres de l'ONU. Ce «dialogue interactif» est en réalité une série de déclarations formelles de gouvernements: l'État soumis à examen présente d'abord la situation des droits humains dans son pays, puis les autres pays font des recommandations à cet État.

QUEL EST LE STATUT DE CE RAPPORT FINAL?

Lors des sessions du Groupe de travail, le rapport contenant les conclusions de l'EPU pour chaque État examiné par cette session est adopté. Ce rapport final est ensuite également adopté lors d'une session du Conseil des droits de l'homme (tenue trois fois par an) au cours de laquelle l'État examiné répond aux recommandations et où les organisations de la société civile ayant le statut ECOSOC ont la possibilité de s'exprimer.

QUELLES SONT LES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN?

Un document de synthèse appelé Rapport final de l'EPU est préparé. Il s'agit d'un résumé de la discussion interactive lors des sessions du Groupe de travail. Il rassemble chacune des recommandations formulées.

Besoin d'informations ou de soutien?
Contactez notre bureau EPU upr@ilga.org

OBJECTIFS DE CE MANUEL

Ce manuel est conçu pour les défenseur.e.x.s travaillant dans le processus de l'EPU ou souhaitant s'y engager. Il s'agit d'un guide qui vous aidera, étape par étape, vous et votre organisation, à élaborer une stratégie efficace pour le processus. Il comprend des graphiques, des informations clés et des conseils d'autres organisations ayant déjà travaillé avec l'EPU. Vous trouverez également des modèles ainsi que des informations pratiques sur l'ensemble du processus.

Ce manuel peut être lu chronologiquement ou en choisissant simplement la section dont vous avez besoin. De plus, chaque situation est spécifique et toutes les suggestions de ce manuel ne seront pas nécessairement pertinentes dans tous les contextes. Assurez-vous de l'adapter à votre propre contexte et à vos besoins.

Structure du manuel :

- **"Débuter avec le processus EPU"** vous aidera à réfléchir à la préparation de celui-ci, en établissant une feuille de route tenant en compte toutes les échéances, en identifiant les partenaires clés et en vous assistant dans la rédaction de votre soumission (informations techniques et substantielles).
- **"Rédiger vos recommandations"** vous aidera à comprendre comment mieux proposer une solution aux problèmes que vous avez soulevés dans votre soumission/votre rapport en rédigeant des recommandations spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps (S.M.A.R.T. en anglais).
- **"Débuter le dialogue avec les gouvernements"** présente différentes options pour planifier le plaidoyer au niveau national ainsi qu'à Genève. Cette section vise à vous aider à faire en sorte que les États dont c'est le tour de proposer des recommandations utilisent les vôtres.
- **"Les sessions du Groupe de travail EPU"** se concentre sur les aspects techniques de ces dernières et donnent des conseils sur la manière de participer à cette partie du processus.
- **"Le rapport final de l'EPU"/Le point 6 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme** traite de la participation officielle des OSC à l'EPU lors de la session du Conseil des droits de l'homme.
- **"Le suivi de l'EPU et la mise en œuvre des recommandations"** se concentre sur les différentes stratégies mises en œuvre par les OSC et les autres parties prenantes afin de suivre le processus de l'EPU.
- **"Les rapports intermédiaires"** aborde le domaine rarement exploré de la présentation des rapports intermédiaires pour suivre la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.
- **"Les outils et les ressources"** résume la stratégie OSIEGCS pour l'Examen Périodique Universel et rassemble également des outils tels que : des pages internet, des rapports, des calendriers, des directives techniques, des bases de données, des exemples de soumissions OSIEGCS à l'EPU, des modèles, etc.

DÉBUTER AVEC LE PROCESSUS EPU

LE CALENDRIER

RÉDIGER VOTRE RAPPORT

IDENTIFIER DES PARTENAIRES CLÉS

Le calendrier des dates clés

L'EPU est un processus cyclique qui se répète tous les cinq ans, d'où la nécessité pour les organisations de la société civile de disposer d'une feuille de route claire indiquant **les dates clés officielles de l'EPU** et les **dates clés de leur propre travail stratégique interne.**

Le travail à l'EPU doit être entendu dans une stratégie globale de plaidoyer des OSC qui utiliserait également d'autres parties du système des Nations Unies (par exemple, les organes de traités des Nations Unies ou les Procédures spéciales) ainsi que des mécanismes nationaux et régionaux. Il s'agit d'un investissement pour **du changement à long terme : cela requiert par conséquent un engagement, du temps, des ressources humaines et parfois aussi des ressources financières.**

Chronologie des dates clés officielles de l'EPU : *ces dates sont fixées par le Haut Commissariat et ne sont pas flexibles.*

1. Identifiez quand a eu lieu le dernier EPU de votre pays;
2. Déterminez quand présenter un rapport intermédiaire : cela devrait être deux ans et demi après l'Examen Périodique Universel de votre pays;
3. Identifiez la date limite à laquelle vous pouvez soumettre un rapport;
4. Identifiez quand votre État sera examiné à Genève (sessions du Groupe de travail sur l'EPU);
5. Identifiez quand le rapport final de votre État sera adopté par le Conseil des droits de l'homme

Un exemple de dates clés EPU officielles :

Dates clés pour votre travail interne en tant qu'OSC :

Les dates clés suivantes sont suggérées pour votre propre travail sur l'EPU. Avoir des dates clés pour votre propre travail vous permettra de planifier longtemps à l'avance. Bien que vous soyez l'expert.e.x, vous avez parfois besoin d'informations émanant de tiers et la réception de ces dernières peut prendre un certain temps.

AVANT L'EXAMEN

6 mois - 1 an avant: Plaidez auprès de votre État pour que des consultations nationales soient organisées et participez y. Si nécessaire, identifiez une organisation de la société civile régionale ou internationale pouvant vous aider dans tout le processus d'Examen Périodique Universel, par exemple, l'ILGA

6 mois avant la date limite de présentation d'une soumission d'OSC: élaborez une stratégie, identifiez des partenaires potentiels, effectuez des recherches et commencez à rédiger votre soumission

6 semaines avant la date limite d'introduction d'une soumission d'OSC: assurez-vous de disposer d'une version complète de votre projet de soumission et partagez-la avec l'ILGA pour obtenir un retour critique!

4 à 6 mois avant l'examen: préparez vos documents de plaidoyer et identifiez les ambassades sympathisant avec la cause LGBTI dans votre pays ou dans votre région

3 mois avant l'examen: rencontrez les ambassades de votre pays sympathisant avec la cause LGBTI et communiquez-leur des faits, des histoires, des lois, des documents de plaidoyer ainsi que vos recommandations

1 à 2 mois avant l'examen: consultez les rapports disponibles sur la page internet du HCDH (les rapports nationaux, les synthèses de l'ONU et les rapports sur les parties prenantes), contactez les missions permanentes à Genève et participez à la semaine de plaidoyer OSIEGCS de l'EPU

PENDANT L'EXAMEN

Assistez à l'examen de votre propre pays et, si cela ne présente pas de risque pour vous, utilisez les réseaux sociaux pour sensibiliser leurs visiteur.e.x.s aux recommandations reçues

Contactez les médias et partagez vos communiqués avec eux

2 jours après: consultez le résumé de l'ILGA contenant toutes les mentions des thèmes OSIEGCS lors de l'Examen Périodique Universel de votre pays

APRÈS L'EXAMEN

Dès que possible , contactez les États qui ont formulé les recommandations OSIEGCS à votre pays pour les remercier et exprimez votre intérêt à continuer à travailler avec eux. Demandez-leur de discuter de la mise en œuvre de ces recommandations avec votre gouvernement

0 à 3 mois après l'examen: plaidez auprès de votre État pour qu'il accepte les recommandations proposées s'il ne l'a pas encore fait. Plaidez auprès d'autres États pour faire pression sur votre propre gouvernement et rédigez votre déclaration de 2 minutes sur les conclusions de l'EPU

3 à 6 mois après l'examen: recherchez les suites faites aux recommandations et voyez comment vous pouvez aborder celles dont votre pays a pris note (sans les accepter)

2 ans et demi: soumettez un rapport intermédiaire

...3 et demi - 5 ans: le cycle recommence!

Identifier les partenaires clés :

Les partenaires clés potentiels dans ce processus sont :

- Les organisations LGBTI dans votre pays
- Les organisations avec lesquelles vous avez déjà travaillé sur l'EPU ou d'autres mécanismes de l'ONU
- Les organisations grand public ayant travaillé sur les questions relatives à l'EPU et/ou aux questions LGBTI
- Les organisations non LGBTI qui travaillent sur des sujets qui recoupent les problématiques LGBTI

- ILGA : votre bureau régional ILGA et/ou ILGA à Genève
- Des contacts au sein du gouvernement et/ou de votre institution nationale des droits humains : **si vous n'avez aucun contact au sein du gouvernement, contactez le ministère des Affaires étrangères ou le ministère de la Justice et demandez-leur qui est la personne en charge des droits humains, les questions relatives à l'EPU et/ou à l'OSIEGCS**
- Les ambassades dans votre pays ainsi que les missions permanentes à Genève qui sympathisent avec la cause LGBTI
- Les agences ou bureaux de l'ONU dans le pays
- Les contacts dans les médias qui seraient intéressés à écrire sur l'EPU

Créez une base de données contenant les coordonnées de tous les partenaires clés pertinents et mettez-la à jour si nécessaire - cela facilitera votre tâche pendant le processus EPU.

> **!** Vous ne savez pas quelles organisations ont participé au dernier cycle de l'EPU ni quels États sympathisent avec la cause LGBTI ? Contactez notre bureau EPU : upr@ilga.org !

Rédiger votre rapport

Un élément clé du processus de l'Examen Périodique Universel consiste à rédiger et à soumettre votre rapport. Ce rapport est une occasion unique de consigner par écrit la situation des droits des personnes LGBTI dans votre pays et de la faire connaître au monde entier. Il vous permet également de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations du cycle précédent. Vous pourrez peut-être l'utiliser à d'autres occasions, par exemple avec les organes de traités et les Procédures spéciales des Nations Unies, dans votre stratégie de plaidoyer nationale et dans d'autres situations non liées au travail des Nations Unies.

C'est aussi le moment de formuler ce que vous voudriez que votre gouvernement fasse différemment. Cela pourra ensuite être traduit en recommandations concrètes que vous espérez voir d'autres États faire à votre gouvernement. Les recommandations proposées doivent viser à améliorer la situation des droits des personnes LGBTI en matière de droits humains. Toutes ces informations sont présentées dans un rapport.

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Quelles informations devez-vous inclure dans votre rapport d'OSC ?**
- **Y a-t-il des trucs et astuces pour la rédaction du rapport ? Quels sont-ils ?**
- **Où pouvez-vous trouver les recommandations OSIEGCS des cycles précédents ?**
- **Pouvez-vous résumer vos informations dans le rapport de l'EPU ?**
- **Devez-vous faire un rapport conjoint ou individuel ?**
- **Êtes-vous inquiet.e.x par rapport à votre sécurité ?**
- **Quelles sont les exigences techniques lors de la soumission d'un rapport ?**
- **Y a-t-il quelque chose que vous devriez éviter lors de la rédaction de votre rapport ?**
- **Où devez-vous envoyer votre rapport ?**

Quelles informations dois-je inclure dans mon rapport d'OSC ?

- Vérifiez les recommandations OSIEGCS acceptées/soutenues par votre pays ou dont il a pris note lors de l'examen précédent. Il vous faut ainsi fournir des informations sur tout développement positif, inaction ou mesure régressive pris par votre gouvernement en ce qui concerne leur mise en œuvre et une analyse de la mesure dans laquelle elles ont été mis en place avec succès. Cela est essentiel à la fois pour suivre tout progrès et pour s'assurer que les gouvernements soient liés aux promesses qu'ils ont faites lors de l'EPU.
- Une bonne pratique lors de la rédaction de

- votre rapport consiste à **étayer vos revendications en faisant référence à des traités internationaux relatifs aux droits humains**, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ou le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). S'il y a eu des recommandations de ces organes de traités ou d'autres, il est aussi opportun de les inclure. Les recommandations des Procédures spéciales peuvent également être incluses dans le rapport. Les principes de Yogyakarta sont un outil utile car ils décrivent spécifiquement comment le droit international des droits humains s'applique à la situation spécifique des personnes LGBTI. Le respect de ces principes indique que votre gouvernement se conforme au droit international, et inversement.

- Certains États font valoir que les orientations sexuelles, les identités de genre ou les expressions de genre non traditionnelles ou non binaires sont étrangères à leur région du monde. Démontrer qu'il existe des normes nationales ou régionales en faveur des personnes LGBTI peut constituer un argument particulièrement convaincant. Par exemple, **si vous avez un organisme régional de défense des droits humains qui a des résolutions, des rapports et/ou une jurisprudence traitant des questions relatives à l'OSIEGCS, à l'OSIEG ou à la OSIG, veillez à inclure ces références.**

- **Des défis ou des préoccupations pour les personnes LGBTI.** Expliquez sur quoi vous basez vos connaissances et décrivez quelles sont les situations de fait dans votre pays. Si vous avez des chiffres, des statistiques ou des exemples, utilisez-les.

- **Les bonnes pratiques** que votre gouvernement a peut-être adoptées pour les personnes LGBTI.

- Fournissez des informations actuelles et correspondant au laps de temps où le cycle prend place. Par exemple, si votre pays a été examiné pour la dernière fois en 2013, fournissez des informations de 2013 à 2017. N'utilisez pas d'informations anciennes ou non pertinentes qui ne sont plus valables.

- Chaque question que vous soulevez doit contenir : **une déclaration générale, des exemples de situations réelles pour donner vie et crédibilité à la déclaration générale et des recommandations spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps (S.M.A.R.T.)**. La section ci-dessous explique comment rédiger les recommandations les plus efficaces.

Cameroun : la coalition LGBT du Cameroun en pleine élaboration de stratégies pour la rédaction de son rapport

Exemple sur la façon d'aborder une question : déclaration générale, exemple de situation réelle, recommandation S.M.A.R.T.

Cas hypothétique :

En 2012, la Transylvanie a recommandé à la République d'EPU-land de "poursuivre ses efforts en vue de créer une loi interdisant le harcèlement à l'école et visant à protéger les élèves contre la discrimination fondée sur le genre, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle et l'identité de genre".

En EPU-land, les jeunes LGBTI sont victimes d'intimidation dans les établissements d'enseignement en raison de leur OSIEGCS, notamment du harcèlement sur internet, de la violence verbale et des agressions physiques. En 2016, le Parlement d"EPU-land a adopté une loi contre le harcèlement. Elle impose à toutes les écoles publiques une politique en matière de comportement prévoyant des mesures visant à prévenir toutes les formes de harcèlement entre élèves. Bien que cette loi exige explicitement des mesures de protection spécifiques pour divers groupes vulnérables, elle n'inclut aucune mention sur la base de l'OSIEGCS.

Egalité Maintenant, une organisation qui milite pour les droits humains des personnes LGBTI en EPU-land a récemment publié les résultats d'une recherche sur le harcèlement en milieu éducatif. Cette dernière a révélé que 65% des jeunes LGBTI avaient été victimes d'harcèlement à un moment donné au lycée. Plus alarmant encore, 30% d'entre eux mentionnait des violences physiques. Il a également révélé que 15% des étudiant.e.x.s LGBTI avaient été confronté.e.x.s à des railleries ou à des mots négatifs de la part de leurs enseignant.e.x.s. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés pour les étudiant.e.x.s LGBTI que pour la population étudiante moyenne. L'incapacité d'éviter que les jeunes LGBTI soient harcelés dans des espaces qui devraient être inclusifs et sûrs les empêche d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, ce qui constitue une violation de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Egalité Maintenant a donc lancé une campagne soulignant le besoin urgent d'une mention spécifique de l'OSIEGCS afin de mettre en évidence et de remédier à la situation.

En 2016, le ministre de l'Éducation de l'EPU-land a déclaré : «Nous condamnons bien entendu la discrimination à l'égard des jeunes LGBTI en toutes circonstances, mais nous ne sommes pas encore en mesure d'inclure dans le programme national des sujets pouvant être considérés comme controversés." Egalité Maintenant a écrit publiquement à son gouvernement, affirmant que cette déclaration légitimait et perpétuait le cycle de violence auquel les jeunes LGBTI étaient confronté.e.x.s et que la loi constituait une discrimination de facto en milieu éducatif. L'organisation a également souligné que la recommandation proposée par la Transylvanie dans le cycle 2 n'avait pas été pleinement mise en œuvre par l'EPU-land.

Egalité Maintenant se prépare pour l'Examen Périodique Universel de son pays et propose la recommandation suivante :
Amender la loi sur le harcèlement pour obliger explicitement les écoles à prendre des mesures pour prévenir le harcèlement fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractères sexuels au cours de la prochaine année parlementaire.

Y a-t-il des trucs et astuces pour la rédaction du rapport ? Quels sont-ils ?

- Concentrez stratégiquement votre rapport sur des questions spécifiques. N'essayez pas de décrire toute la situation dans votre pays.
- Donner la priorité aux informations de première main. Les informations avancées doivent être claires, crédibles et fiables et fournir des preuves directes ou de première main de la situation que vous décrivez. Fournissez des statistiques, des données et des études de cas à l'appui de votre affirmation générale.
- Décidez si vous allez aborder les problèmes LGBTI de manière générale ou sur les problèmes spécifiquement liés aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, trans et/ou intersexes. Par exemple, votre rapport peut porter sur la situation générale des personnes LGBTI dans votre pays ou sur les situations spécifiques que rencon

- trent les personnes trans dans votre pays. N'incluez des informations sur un groupe qu'après avoir consulté ce groupe spécifique. Votre approche dépendra des groupes et des questions représentés par votre organisation, ainsi que de vos stratégies et priorités générales en matière de plaidoyer.
- Bien que votre rapport se base principalement sur les conclusions du cycle précédent, s'il existe d'autres problèmes qui ne sont pas abordés dans ce dernier, ils peuvent et devraient être inclus dans votre soumission.
- Si possible, alignez vos recommandations proposées sur celles que votre État a reçues d'autres mécanismes des Nations Unies (par exemple, des organes de traités ou des Procédures spéciales) et mentionnez-le. Cela renforcera votre rapport.
- Incluez un paragraphe sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et ses liens avec les questions relatives à l'OSIEGCS. Utilisez l'EPU comme un moyen de réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs de développement durable comme un moyen de réaliser les droits humains.

Où pouvez-vous trouver les recommandations OSIEGCS des cycles précédents ?

UPR-Info, une ONG spécialisée dans le processus de l'EPU, dispose d'une base de données complète dans laquelle il est possible d'effectuer une recherche par pays, par thème, par cycle. Voyez par vous-même ici !

L'ILGA prépare un résumé de l'EPU immédiatement après chaque session du Groupe de Travail. Celui-ci comprend des citations, des remarques, des recommandations et plus encore. Vous pouvez les consulter ici !

J'ai rédigé un rapport pour un organe de traités, puis-je l'utiliser pour l'EPU ?

Oui ! Et c'est une bonne nouvelle : vous avez pratiquement fait la moitié du travail pour votre rapport pour l'EPU ! Bien que les aspects techniques de l'EPU et d'un rapport pour un organe de traités soient différents, vous pouvez facilement réutiliser les informations que vous avez préparées pour un organe de traités dans un « rapport alternatif» (en anglais "shadow report") dans votre rapport pour l'EPU. Chaque fois que vous utiliserez un mécanisme des Nations Unies, vous constaterez qu'il devient plus facile d'y participer.

Existe-t-il un moyen utile de résumer les informations contenues dans mon rapport EPU ?

L'une des améliorations du Troisième cycle est que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a créé une matrice des recommandations du cycle précédent. Elle est segmentée par domaines thématiques et est utilisée par le HCDH lorsqu'il établit son rapport de synthèse sur les parties prenantes. Cette matrice fait office d'annexe à votre rapport. Bien que cela ne soit pas obligatoire, les OSC sont encouragées à l'utiliser car c'est un moyen facile de résumer l'état de mise en œuvre des recommandations précédentes.

En conclusion, une fois que votre rapport est prêt, vous pouvez accéder à la page internet du HCDH et télécharger la matrice qu'il a rédigée pour votre propre pays, rechercher les recommandations relatives aux questions liées à l'OSIEGCS et inclure les informations sur l'état de mise en œuvre des recommandations. Si vous disposez des informations adéquates, ce tableau peut être utile à des fins de plaidoyer et également pour le HCDH.

Dois-je faire un rapport conjoint ou individuel ?

Le processus d'EPU permet aux OSC de co-présenter autant de rapports conjoints qu'elles le souhaitent, mais permet à une OSC de ne soumettre qu'un seul rapport en son nom propre. Vous pouvez soumettre tant un rapport individuel qu'un rapport conjoint.

En règle générale, il est judicieux de **soumettre un rapport conjoint en collaboration avec d'autres organisations de la société civile de votre pays - soient des organisations de la société civile** LGBTI ou des organisations de défense des droits humains généralistes. Les rapports conjoints ont un poids plus important, montrant une voix unie de la société civile sur la scène internationale. En effet, l'ONU (HCDH) elle-même recommande de soumettre des rapports conjoints. Pour vous, cela peut aussi être une occasion

de sensibiliser les organisations de défense des droits humains à la problématique LGBTI.

L'EPU s'est révélé être **un formidable espace pour la création de coalitions** et pour le renforcement des relations entre les organisations. Il a également **renforcé les capacités des organisations qui ne travaillent pas sur le plaidoyer international** mais qui souhaitent commencer à y travailler. Certaines de ces organisations ont moins de ressources (humaines et financières). Par conséquent, la possibilité de faire un rapport commun est un autre moyen positif de faire valoir leurs préoccupations. Les coalitions facilitent généralement l'accès à plus d'expertise, à plus d'information ainsi qu'une meilleure compréhension stratégique des enjeux. Si vous formez une coalition d'organisations de la société civile LGBTI regroupant les différentes identités LGBTI, cela pourrait permettre à votre rapport d'inclure la totalité du spectre LGBTI.

Cependant, **dans certains pays, les défenseur.e.x.s LGBTI sont exclu.e.x.s ou mal compris.e.x.s par les autres organisations de la société civile** et le contenu relatif à l'OSIEGCS peut être perdu ou présenté de manière erronée au cours du processus inévitable de négociation et de compromis avec d'autres. D'où l'opportunité de présenter une soumission individuelle ou une soumission conjointe comprenant un contenu spécifique aux thèmes liés à l'OSIEGCS avec une autre société civile qui sympathise avec la cause LGBTI. Si vous travaillez à une soumission conjointe, révisez toujours le contenu pour vous assurer que vos préoccupations sont bien représentées.

Même au sein des coalitions LGBTI, les questions d'orientation sexuelle retiennent le plus l'attention, l'identité et l'expression de genre et les caractères sexuels passant alors au second plan. De même, les besoins des groupes marginalisés au sein de la communauté ne sont pas pris en compte, notamment ceux des femmes, des minorités ethniques et raciales, des demandeurs d'asile et des réfugiés, des populations autochtones, de la population rurale, des personnes bisexuelles, des personnes âgées, pour ne citer qu'eux.

Si vous êtes une organisation travaillant sur un problème ou un groupe spécifique, telles que les personnes intersexes, les femmes, les personnes bisexuelles, les minorités raciales ou les personnes trans, **vous pouvez envisager de préparer une soumission individuelle même si vous faites partie d'une coalition.** De cette façon, vous pouvez vous assurer que vos problèmes seront présentés correctement même si vous continuez à travailler en coalition.

Si votre organisation souhaite traiter des questions trans ou intersexes mais que vous n'êtes pas une organisation spécifiquement trans ou intersexe ou que votre organisation n'est pas dirigée par des personnes trans ou intersexes, travaillez en consultation avec ces groupes en reconnaissant leur leadership et leur expertise dans ces domaines. **N'utilisez pas les acronymes «LGBTI» ou «LGBT» à moins que vous ne parliez de tous ces publics ou couvriez tous les acronymes.**

Votre sécurité vous inquiète-t-elle ?

Il est important de prendre en compte les problèmes de sécurité avant, pendant et après la rédaction de votre rapport. **Tous les rapports doivent identifier le nom de l'organisation qui soumet la candidature plutôt qu'un individu. Ils ne peuvent pas être retirés. En outre, le rapport lui-même sera également public. Par conséquent, réfléchissez bien à ce qu'il contient,** surtout s'il existe un risque réel de représailles contre la société civile dans votre pays. Prenez toutes les mesures nécessaires dans la mesure de vos moyens pour éviter les représailles.

Il existe différents moyens d'atténuer ces risques, par exemple, soumettre une soumission conjointe au sein d'une coalition ou demander à une autre organisation de soumettre officiellement le rapport en votre nom, par exemple votre région ILGA. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires à ce sujet, veuillez contacter notre bureau EPU : upr@ilga.org.

Si vous faites face à des représailles à n'importe quelle étape de ce processus, veuillez contacter directement le HCDH à l'adresse : reprisals@ohchr.org

Et si vous faites face à des menaces immédiates, contactez le site internet Protect Defenders à l'adresse : https ://www.protectdefenders.eu/fr/index.html.

Quelles sont les exigences techniques lors de la soumission d'un rapport ?

- **Format :** la soumission (le rapport) doit être au format Word.
- **Longueur :** (les notes de bas de page sont exclues du nombre de mots) :
  - Soumission individuelle : 2 851 mots (environ 5 pages)
  - Soumission conjointe : 5 360 mots (environ 10 pages)
- **Identification :** La soumission doit inclure sur la page de couverture :
  - Le ou les nom (s) du ou des organisations de la société civile
  - inclure une brève description des activités principales de votre OSC
  - bref résumé de votre soumission
- **Langue :** la soumission doit être rédigée dans l'une des six langues officielles de l'ONU, mais selon les directives techniques du HCDH, il est préférable que les contributions écrites soient rédigées en : anglais, français ou espagnol.
- Numéroter les paragraphes et les pages.

Y at-il quelque chose que je devrais éviter lors de la rédaction de mon rapport ?

Oui !

1. Évitez d'utiliser un langage subjectif, offensant ou émotionnel
2. Évitez d'utiliser des sources secondaires tels que des liens vers des articles. Les sources primaires tels que les données vérifiées et les entretiens avec des personnes LGBTI sont toujours préférées
3. Assurez-vous d'utiliser une terminologie claire, car tout le monde n'est pas un expert des questions relatives à l'OSIEGCS. Au besoin, expliquez les concepts dans une note de bas de page afin que le.la lecteur.rice comprenne les thèmes que vous abordez.
4. N'incluez pas de cartes ou d'images - le système des Nations Unies ne les accepte pas.
5. Évitez d'inclure une description générale de votre pays (par exemple, des données démographiques, etc.) et des listes d'instruments internationaux ratifiés. Ces éléments sont déjà traités dans les rapports de synthèse nationaux ou des rapports de l'ONU.

Où envoyer mon rapport ?

Soumettez votre rapport via le système d'enregistrement en ligne des soumissions EPU (https ://upr-doc.ohchr.org). Tous les rapports doivent être soumis au plus tard à la date limite (15h00, heure de Genève). **Les soumissions en retard ne seront pas considérées.** Si vous rencontrez des problèmes techniques, veuillez contacter le service d'assistance pour les soumissions EPU (uprsubmissions@ohchr.org) et nous en envoyer une copie (upr@ilga.org). **Pour éviter tout problème technique, assurez-vous de créer votre compte utilisateur dans le système d'enregistrement des soumissions EPU au moins une semaine avant la date limite de soumission du rapport.** Après avoir soumis votre rapport, partagez-le avec ILGA (upr@ilga.org) afin de continuer à être accompagné.e.x.

Le HCDH lira-t-il mon rapport ?

Oui ! Ils le liront en fait très attentivement puisque l'un des rapports sur lesquels est basé l'examen est le résumé des informations des autres parties prenantes. Ce rapport est un résumé des soumissions/ rapports des parties prenantes à l'EPU. Il est présenté de manière résumée en raison de contraintes de nombre de mots, d'où la nécessité de lire attentivement tous les rapports présentés par les OSC.

Mon rapport sera-t-il rendu public une fois que je l'aurai soumis ?

Oui. Votre rapport sera public et sera téléchargé sur la page internet ohchr.org. La présence de votre rapport dans le Résumé des informations des autres parties prenantes donnera une visibilité aux questions que vous soulevez et permettra à d'autres parties prenant-

es d'accéder aux informations que vous avez préparées. Les soumissions qui respectent les conseils et directives précédents seront disponibles sur la page du pays traité sur le site internet du HCDH avec le nom de l'organisation ou des organisations de la société civile qui ont soumis le rapport.

Que se passe-t-il si mon rapport n'est pas cité dans le Résumé des informations des autres parties prenantes ?

Les informations que vous produisez auraient dû figurer dans le Résumé des informations des autres parties prenantes. Parfois, cela ne se produit pas et malheureusement, une fois que le résumé des informations des autres parties prenantes a été publié, il ne peut plus être modifié par le HCDH. Si tel est le cas, vous devrez maintenant concentrer tous vos efforts sur des activités de plaidoyer ciblées afin de garantir que le message que vous souhaitez transmettre le soit effectivement par les États en mesure d'émettre des recommandations à votre gouvernement.

RÉDIGER VOS RECOMMANDATIONS

Depuis la création de l'EPU, plus de 1375 recommandations ont été formulées sur des questions relatives à l'OSIEGCS. Cela représente 2,5% des recommandations de l'EPU.

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Comment classifie-t-on les recommandations ?**
- **Dans quelle catégorie mes recommandations doivent-elles rentrer ?**
- **Comment commencer à rédiger les recommandations ?**
- **Qu'entend-on par recommandations S.M.A.R.T. ?**
- **Quel processus les États suivent-ils lors de la rédaction des recommandations ?**

Comment classifie-t-on les recommandations ?

L'ONG UPR-info classifie les recommandations comme suit :

- Action minimale : par exemple, partager les meilleures pratiques et politiques nationales visant à garantir la non-discrimination, y compris des propositions visant à inclure l'orientation sexuelle dans la Constitution, avec les États et les organisations internationales compétentes. Recommandation faite par le Royaume-Uni à la Suède
- Action continue : par exemple, continuer à travailler sur les mesures de sensibilisation, y compris dans les écoles, pour lutter contre les attitudes discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle. Recommandation de l'Espagne au Chili
- Action vis à vis d'une politique déjà prise : par exemple, poursuivre ses efforts dans la lutte contre la violence et la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Recommandation de l'Argentine à l'Afrique du Sud
- Action générale : par exemple, renforcer la protection des personnes LGBT. Recommandation du Brésil à la Guyane
- Action spécifique : par exemple, élaborer et procéder à un plan de mise en œuvre de la loi anti-discrimination, comprenant des actions positives et préventives. En particulier, lutter contre la discrimination fondée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Recommandation de la Colombie au Chili

Dans quelle catégorie mes recommandations doivent-elles rentrer ?

Préférez **les recommandations qui nécessitent une action spécifique,** car celles-ci ont un objectif clair lors de leur mise en œuvre. Un tiers des recommandations relatives aux thématiques OSIEGCS relève de cette catégorie.

Comment commencer à rédiger les recommandations ?

L'EPU est un processus qui permet à la société civile non seulement de diagnostiquer un problème, mais également de proposer une solution réelle et réalisable, exprimée dans des recommandations à votre État. En fait, chaque recommandation que vous suggérez devrait en fait être la solution que vous proposez aux problèmes que vous avez identifiés dans les déclarations générales dans votre rapport.

Lors de la rédaction d'une recommandation, l'une de vos premières questions devrait être la suivante : si j'étais l'État et que je recevais cette recommandation, à quoi ressemblerait la mise en œuvre correspondante ? S'il s'agit d'une recommandation relevant de la catégorie Action générale, par exemple, intensifier les efforts pour réduire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, vous aurez du mal, en tant que gouvernement, à mettre en œuvre une telle recommandation, ou vous pourrez au mieux signaler de petites avancées et affirmer que vous vous avez agi en conséquence. S'il s'agit d'une recommandation relevant de la catégorie Action spécifique, tel que lancer

un dialogue national ainsi qu'une campagne dans les médias et dans les écoles pour lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, vous aurez, en tant qu État, une feuille de route claire.

Un autre outil utile consiste à lister et à faire une cartographie des recommandations sur les questions OSIEGCS, en réalisant, par exemple, une cartographie ou un brainstorming sur les recommandations OSIEGCS récentes qui ont été faites dans les derniers EPU. Cela vous permettra d'avoir une idée des recommandations OSIEGCS récentes, du type de recommandations qui ont été proposées et de vous inspirer de leurs textes.

Pour rédiger vos recommandations, vous pouvez, entre autres, utiliser **les verbes d'action suivants :** abolir, abroger, adopter, modifier, appliquer, diriger, rédiger, développer, concevoir, éliminer, édicter, éradiquer, établir, formuler, mettre en œuvre, enquêter, présenter, ratifier, réformer, supprimer, annuler, entreprendre, retirer.

Qu'entend-on par recommandations S.M.A.R.T. ?

Toutes les recommandations que vous proposez doivent répondre aux critères S.M.A.R.T. (intelligent en anglais). Suivant l'acronyme lettre par lettre, vos recommandations doivent être Spécifiques, Mesurables, réalisables, (en anglais Achievable), pertinentes (en anglais Relevant) et limitées dans le Temps.

Quel processus les États suivent-ils lors de la rédaction des recommandations ?

En règle générale, les États fondent leurs recommandations sur les trois rapports produits pour l'EPU : le Rapport national, le Résumé de l'ONU et le Résumé des informations des autres parties prenantes. En outre, un État examinera les contributions des ambassades travaillant dans l'État examiné, celles de son propre ministère des Affaires étrangères et celles de sa mission permanente à Genève. Généralement, le ministère des Affaires étrangères rédige les recommandations et les envoie à sa mission permanente à Genève. Bien sûr, chaque État est différent et cela varie d'un gouvernement à l'autre.

Spécifique	**Une action définie pour un droit ou une violation spécifique. Exemple:** Mettre en œuvre un programme « La diversité enrichit» pour promouvoir l'inclusion, la tolérance et l'intégration de personnes de différentes origines, nationalités, religions, genres et orientations sexuelles. Recommandation du Royaume-Uni à l'Estonie
Mesurable	**Une recommandation qui aborde non seulement le « quoi», mais aussi le «comment». Exemple:** Inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la législation nationale sur la discrimination et établir des politiques et des initiatives pour lutter contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI. Recommandation des Pays-Bas au Kirghizistan
Réalisable	**Capacité de l'État examiné. Exemple:** Améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les groupes vulnérables, y compris les minorités sexuelles, en portant le budget de la santé à 15%, conformément à la Déclaration d'Abuja sur la réduction du paludisme en Afrique. Recommandation des Pays-Bas à l'Ouganda
Pertinente	**Recommandations spécifiques à chaque pays, en tenant compte de la réalité et du contexte de chaque pays. Exemple:** Inclure dans le projet de loi sur la Charte des droits, actuellement devant le Parlement, une interdiction spécifique de la discrimination fondée sur la haine motivée par l'orientation sexuelle, abroger toutes les dispositions légales incriminant des relations consensuelles entre adultes du même sexe et lutter contre ce type de discrimination par des campagnes de sensibilisation et programmes d'éducation à l'école. Recommandation de l'Espagne à la Jamaïque
Limitée dans le temps	**Délai dans lequel la recommandation devrait être mise en œuvre. Exemple:** Abroger toutes les dispositions législatives discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle, notamment la loi sur les infractions sexuelles, dans les deux prochaines années. Recommandation du Royaume-Uni à la Barbade

DÉBUTER LE DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

Le plaidoyer dans votre pays

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Quelles sont les étapes à suivre après la soumission de votre rapport ?**
- **Devez-vous rencontrer votre État ?**
- **Devez-vous diffuser votre rapport publiquement ?**
- **Que devriez-vous présenter aux États lors des réunions ?**
- **Qu'est-ce qu'un document de plaidoyer OSIEGCS ?**

Nous avons soumis notre rapport ! Que se passe-t-il maintenant ?

Vous allez maintenant travailler pour vous assurer que les recommandations que vous avez proposées soient utilisées par les États en mesure d'en faire à votre gouvernement.

Devrais-je rencontrer mon propre État ?

Si possible, demandez à votre État de tenir des consultations nationales sur l'EPU lors de la préparation de son rapport national. Cela n'est pas une obligation mais l'ONU encourage les États à les tenir (résolution 5/1 du CDH). C'est une excellente occasion de contribuer au Rapport national et de partager vos préoccupations avec votre gouvernement.

Concrètement, cela signifie contacter les responsables gouvernementaux chargés de l'EPU, des droits humains et/ou de l'OSIEGCS et solliciter auprès d'eux une réunion pour partager vos préoccupations. Vous pouvez également leur demander directement de partager le Rapport national avec vous.

Dois-je diffuser mon rapport publiquement ?

Il y a en fait plusieurs possibilités et cela dépendra du temps et des ressources que vous avez. Selon vos ressources, vos inquiétudes en matière de sécurité et votre disponibilité, vous pouvez mettre en œuvre une ou plusieurs des étapes suivantes 3 à 4 mois avant l'examen de votre État :

1. **Envoyez votre soumission par courrier électronique à toutes les parties prenantes concernées :** les ambassades et les missions permanentes à Genève qui soutiennent la cause LGBTI, d'autres organisations de la société civile et votre institution nationale des droits humains.
2. **Faites la promotion de votre soumission dans votre pays :** Trois mois avant la session du Groupe de travail de votre pays, organisez un événement dans votre pays et invitez toutes les ambassades qui soutiennent la cause LGBTI afin de leur présenter votre rapport et les recommandations proposées.
3. **Organisez différentes réunions avec les ambassades :** demandez des réunions avec différents gouvernements. Ces réunions devraient comprendre l'ensemble des gouvernements qui sont engagés dans le processus d'EPU afin que vous puissiez avoir un dialogue ouvert sur les questions relatives à l'OSIEGCS. Sollicitez le soutien d'États de différentes régions et/ou groupes. N'oubliez pas qu'un État peut ne pas avoir d'ambassade dans votre pays. Dans ce cas, envoyez toujours votre soumission par courrier électronique à l'ambassade responsable pour votre pays et demandez une réunion. Vous pourrez peut-être rencontrer le personnel de l'ambassade lors de sa visite dans votre pays ou le rencontrer si vous pouvez visiter le pays voisin.

Plaidoyer national auprès des ambassades qui sympathisent avec la cause LGBTI à Vilnius - LGL, Organisation nationale des droits des LGBT

! Vous n'avez pas d'endroit pour présenter votre rapport ou pour organiser une réunion pour présenter votre soumission ? Vous voulez savoir quelles ambassades vous devriez rencontrer ? Contactez notre bureau UPR. Nous pourrons vous conseiller sur les possibilités s'offrant à vous : upr@ilga.org

Lorsque vous rencontrez un État, assurez-vous de savoir :

- S'il a fait des recommandations à votre propre pays (non seulement sur des questions relatives à l'OSIEGCS, mais aussi sur d'autres sujets)
- L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations
- La situation générale des droits de l'homme dans votre pays
- Quelles sont les trois recommandations préférées que vous voudriez qu'il fasse ?

Exemple de courrier électronique demandant une réunion avec une ambassade ou une mission permanente

Que dois-je présenter aux États lors de mes réunions ?

1. Votre rapport EPU
2. Document de plaidoyer OSIEGCS pour l'EPU

Qu'est-ce qu'une fiche de plaidoyer OSIEGCS ?

Il s'agit d'un document de deux pages qui résume les faits, le droit, les recommandations proposées et les questions précises à recommander aux États pour qu'ils les adressent à votre État.

Conseils pour l'élaboration d'une fiche de plaidoyer OSIEGCS :

- Maximum deux pages ;
- Inclure des cas qui peuvent mieux illustrer l'utilité des recommandations proposées ;
- Inclure vos informations de contact (nom et email);
- Avoir un maximum de 7 recommandations ;
- Prioriser les messages que vous voulez envoyer ;
- Inclure des exemples de bonnes pratiques ou de changements positifs survenus au cours des cinq dernières années en ce qui concerne les problèmes liés à l'OSIEGCS ;
- Mentionner les recommandations OSIEGCS adressées à votre pays lors du dernier cycle de l'EPU et expliquer leur niveau de mise en œuvre ou non. Inclure les noms des pays qui ont fait ces recommandations à votre État ;
- Inclure succinctement les lois, statistiques, politiques et initiatives pertinentes sur les questions relatives à l'OSGIECS ;
- Utiliser un langage approprié et expliquer les termes - c'est aussi un processus éducatif pour l'État

Modèle de document de plaidoyer

Exemples de documents de plaidoyer :

1. Lituanie
2. Pérou
3. Singapour

Lorsque vous demandez à un État en mesure de faire des recommandations d'en faire une, assurez-vous de bien savoir pourquoi vous souhaitez que cet État spécifique fasse cette recommandation à votre pays.

Le plaidoyer à Genève

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Est-il nécessaire de venir à Genève ?**
- **Quels sont les avantages d'un déplacement à Genève ?**
- **Si vous avez décidé de vous rendre à Genève pour mener un plaidoyer dans le cadre de l'EPU, comment le faire dans les meilleures conditions ?**
- **Si vous voulez aller à Genève, que devez-vous faire ?**
- **Quand devriez-vous aller à Genève ?**
- **Quelles opportunités les OSC internationales offrent-elles aux OSC locales travaillant sur l'EPU ?**

Dois-je aller à Genève ?

Non, ce n'est pas obligatoire. Si vous ne pouvez pas vous rendre à Genève, vous pouvez demander aux OSC basées à Genève ou se rendant à Genève de délivrer vos messages de plaidoyer. Et vous pouvez bien entendu envoyer vous-même des courriers électroniques aux missions permanentes à Genève avec votre document de plaidoyer.

La décision d'aller à Genève devrait être discutée au cas par cas. Mener un plaidoyer à Genève suppose une certaine exposition et cela n'est peut-être pas sûr ni bénéfique pour votre organisation. Il se peut aussi que votre stratégie de plaidoyer n'implique pas le recours à la diplomatie internationale pour obtenir le changement pour lequel vous travaillez.

Quels sont les avantages d'un déplacement à Genève ?

Si vous en avez les moyens ou si vous avez la capacité de les obtenir, le plaidoyer à Genève peut être utile et avoir un impact. En plaidant à Genève, vous aurez l'occasion de rencontrer différentes missions permanentes qui ne sont peut-être pas dans votre pays, car presque tous les pays ont une représentation permanente à Genève. Genève permet aux défenseur.e.x.s de travailler sur le plaidoyer international.

C'est l'occasion non seulement de rencontrer plusieurs gouvernements, mais aussi le personnel de l'ONU, les Procédures spéciales, les Groupes de Travail, d'autres défenseur.e.x.s, etc. Cela vous donnera également la possibilité de participer et/ou d'assister aux pré-sessions de l'ONG UPR-Info. Là, vous aurez l'opportunité de faire une présentation devant 30 à 40 gouvernements qui vous écouteront, puis rapporteront votre message vers leur pays. Pour certaines OSC et défenseur.e.x.s, rencontrer leur Mission permanente à Genève représente la seule occasion de discuter, d'échanger des points de vue et de favoriser un dialogue avec leur gouvernement national sur les questions relatives aux LGBTI.

Bien que la plupart des recommandations soient faites dans la capitale, certaines sont faites par les missions permanentes et il est utile de pouvoir parler à la personne qui rédigera les recommandations pour votre propre pays.

Si j'ai décidé de me rendre à Genève pour mener un plaidoyer dans le cadre de l'EPU, comment le faire dans les meilleures conditions ?

ILGA - parfois en partenariat avec d'autres organisations de la société civile - organise une semaine de plaidoyer OSIEGCS-EPU à Genève au cours de la période cruciale précédant la session du Groupe de travail. Au cours de ces journées, les défenseur.e.x.s LGBTI rencontrent des représentant.e.x.s des États à Genève et leur expliquent en détail la situation des droits humains sur le terrain et les recommandations qu'ils aimeraient voir ces pays adresser à leurs propres gouvernements.

Au cours de la semaine du plaidoyer, le programme EPU de l'ILGA informe les défenseur.e.x.s sur la manière de mener un plaidoyer international à l'EPU, les aide à préparer des déclarations orales et des documents de plaidoyer, facilite les réunions avec les missions di-

plomatiques et donne des conseils sur la manière de mener un plaidoyer stratégique à Genève.

Si les défenseur.e.x.s se voient accorder un temps de parole lors de la pré-session distincte organisée par l'ONG UPR-Info pour leur pays, ils auront également la possibilité d'assister à cet événement.

Que dois-je faire si je veux aller à Genève ?

- Si vous souhaitez participer à la semaine de plaidoyer OSIEGCS-EPU, écrivez au bureau EPU de l'ILGA : upr@ilga.org. Ces semaines ont lieu trois fois par an : au printemps, à l'automne et en hiver et se situent généralement un mois avant les sessions du Groupe de travail sur l'EPU des États examinés.
- Si vous souhaitez accéder aux bâtiments de l'ONU, assurez-vous d'obtenir une accréditation. Si vous n'êtes pas une OSC accréditée par l'ECOSOC, adressez-vous à une organisation pouvant éventuellement vous aider, telle que ILGA-Europe à Bruxelles ou ILGA à Genève. Si vous voulez savoir quelles OSC ont le statut ECOSOC, vous pouvez trouver une liste ici.
- Si vous ne participez pas à la semaine de plaidoyer OSIEGCS-EPU, demandez à l'avance des rencontres avec des diplomates afin de pouvoir vraiment profiter de votre séjour à Genève.
- Définissez clairement le but et la stratégie de votre visite à Genève. Quel est mon objectif ? Qui est-ce que je veux rencontrer ? De combien de temps ai-je besoin ?

Quand devrais-je aller à Genève ?

Un à trois mois avant les sessions du Groupe de travail sur l'EPU.

Quelles opportunités les OSC internationales offrent-elles aux OSC locales travaillant sur l'EPU ?

Plusieurs organisations travaillant sur les questions relatives à l'OSIEGCS lors de l'Examen Périodique Universel peuvent apporter une aide concrète concernant ses différents aspects. Contactez-les pour plus d'informations.

RÉDACTION DE RAPPORTS	AIDE FINANCIÈRE	PLAIDOYER À GENÈVE
COC NEDERLAND	COC NEDERLAND	COC NEDERLAND
ILGA	ILGA	ILGA
ILGA ASIA		
PAN AFRICA ILGA		

Semaine de plaidoyer OSIEGCS-EPU à l'automne (28ème session du Groupe de travail sur l'EPU). Rencontre avec les diplomates à Genève

SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL EPU

Trois fois par an, le Conseil se réunit pendant les sessions du Groupe de travail sur l'EPU pour examiner 14 États. Lors des sessions du Groupe de travail, les États dialoguent et évaluent la situation des droits humains des différents États examinés. Il s'agit d'un mécanisme politique et diplomatique axé sur l'amélioration de la situation des droits humains dans un pays donné.

Chaque examen est structuré de la manière suivante : l'État examiné dispose d'abord de 70 minutes pour présenter son Rapport national et traiter des questions posées par d'autres États. Les États ayant formulé des recommandations disposent ensuite de 140 minutes pour faire collectivement des déclarations dans lesquelles ils commentent la situation des droits humains de l'État en question, ainsi que pour souligner les progrès, les bonnes pratiques et les défis. C'est également à ce moment crucial qu'ils formulent des recommandations et des questions.

Pendant les sessions du Groupe de travail sur l'EPU, la société civile n'a pas la possibilité de participer de manière formelle. Cependant, il s'agit d'une session importante à suivre pour les OSC car c'est le moment où l'État est réellement passé en revue.

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Comment participez aux sessions du Groupe de travail sur l'EPU ?**
- **Devez-vous partager ou communiquer le résultat des sessions du Groupe de travail sur l'EPU ?**
- **Comment rédiger votre communiqué de presse ?**
- **Que se passe-t-il ensuite dans le processus de révision ?**
- **Quelle stratégie de plaidoyer devriez-vous utiliser après l'examen de votre pays ?**

Comment participez-vous aux sessions du Groupe de travail sur l'EPU ?

- Regardez-les en direct sur la Web TV live des Nations Unies.
- Si vous décidez de vous rendre à Genève pour assister à la session du Groupe de travail, assurez-vous de vous être organisé.e.x pour obtenir l'accréditation qui permet d'accéder aux bâtiments de l'ONU. Tirez parti de votre temps, soit en organisant un événement parallèle, soit en rencontrant des diplomates et, le cas échéant, en informant votre gouvernement que vous serez à Genève lors de leur EPU. C'est aussi une façon de leur dire que vous les regardez !
- Deux jours après la révision (ou avant, si cela est expressément demandé), le résumé de l'EPU de l'ILGA sera disponible. Ce résumé contient toutes les informations OSIEGCS relatives à la session du Groupe de travail pour chaque pays : extrait du Rapport national, Résumé des parties prenantes, Résumé de l'ONU, questions avancées, recommandations formulées, remarques de l'État examiné et comparaison avec le précédent EPU.

Un événement organisé à Séoul par Rainbow Action South Korea à l'occasion de l'EPU - 28ème session du Groupe de travail sur l'EPU

Regarder les sessions du Groupe de Travail sur l'EPU chez vous ?

- Faites preuve de créativité et organisez une fête EPU avec d'autres parties prenantes pour pouvoir suivre de près l'examen de votre propre État.
- Entrez en contact avec le HCDH et explorez la possibilité d'organiser un événement
- Regardez-le avec vos collègues !

Dois-je partager ou communiquer le résultat des sessions du Groupe de travail sur l'EPU ?

L'EPU est une occasion de sensibiliser à la situation actuelle des droits humains dans votre pays. Habituellement, la presse s'intéresse à ce processus et souhaite commenter les résultats de l'EPU. Tirez profit de cette situation et dès que l'examen est terminé, publiez un communiqué de presse contenant les recommandations pertinentes aux questions OSIEGCS.

Comment dois-je rédiger mon communiqué de presse ?

- Choisir un titre clair et accrocheur
- Inclure le nom et le logo de votre organisation
- 3 000 caractères maximum (une page)
- Inclure deux ou trois points intéressants et importants concernant l'examen de votre État à l'EPU
- Éviter tout langage technique et rédiger le communiqué de presse en tenant en compte qu'il doit s'adresse à un public qui n'est peut-être pas familier avec les questions relatives à l'OSIEGCS
- Inclure des citations de l'examen, en particulier des personnalités de premier plan (par exemple, le chef de la délégation de l'EPU)
- Inclure des citations de défenseur.e.x.s des droits humains
- Décrire les prochaines étapes du processus d'EPU
- Terminer votre communiqué de presse par une « note à l'éditeur.trice», décrivant brièvement l'EPU et votre organisation, ainsi que des hyperliens vers des sources pertinentes telle que votre soumission. Si votre sécurité n'est pas compromise, ajouter également les coordonnées, si possible le numéro de téléphone d'une personne de votre organisation disponible pour des entretiens.

Vous pouvez trouver un exemple de communiqué de presse ici. Le résumé EPU de l'ILGA fournit des informations précises sur les sessions du Groupe de travail sur l'EPU de votre pays et vous aidera à inclure des citations directes de l'examen utiles à votre communiqué ainsi qu'à des fins de plaidoyer. Si vous souhaitez recevoir le résumé, écrivez à notre guichet UPR : upr@ilga.org.

Lorsque vous avez terminé votre communiqué de presse, diffusez-le parmi les médias, téléchargez-le sur votre site Web et partagez-le sur les réseaux sociaux. Tenir une conférence de presse est une option à considérer tout comme donner des interviews à la radio ou à la télévision. Gardez à l'esprit les problèmes de sécurité pouvant découler d'un tel plaidoyer public.

Que se passe-t-il ensuite dans le processus de révision ?

Quelques jours après l'examen, l'État examiné dispose de trois options pour chaque recommandation reçue :

1. Accepter/soutenir les recommandations proposées
2. Prendre note des recommandations
3. Répondre au plus tard à la prochaine session du Conseil des droits de l'homme

Certains États vont très vite donner une réponse. D'autres vont attendre la prochaine session du Conseil, qui a lieu généralement plusieurs semaines plus tard. Tout dépendra de la capacité et de l'engagement de l'État, ainsi que du type de recommandations reçues.

Quelle stratégie de plaidoyer devrais-je utiliser après l'examen de mon pays ?

Votre stratégie dépendra du résultat de l'examen.

1. **Si votre État a accepté/soutenu toutes les recommandations OSIEGCS :** écrivez aux États qui ont fait ces recommandations, et remerciez-les d'avoir abordés les situations relatives à l'OSIEGCS. Recommandez-leur également de faire un suivi directement avec votre pays, par le biais des mécanismes bilatéraux. Parlez à votre État et demandez-lui de rédiger dès que possible une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations. Si vous êtes une organisation de la société civile travaillant dans une coalition, assurez-vous de coordonner vos actions avec celle-ci avant de parler avec votre État. Utilisez les recommandations de l'EPU tout au long de votre plaidoyer, en vous rappelant que l'EPU fait partie de votre stratégie de plaidoyer.

2. **Si votre État a pris note des recommandations :** écrivez aux États qui ont proposé ces recommandations, remerciez-les et dites-leur que votre gouvernement a pris note de leurs recommandations. Les remarques et recommandations faites par les États peuvent être utilisées pour continuer à favoriser le dialogue avec votre propre pays ainsi que dans d'autres espaces consacrés aux droits humains. Essayez de trouver des points d'entrée pour mettre en œuvre les recommandations mentionnées et demandez à votre gouvernement pourquoi il a pris note des recommandations. Cela pourrait vous aider à comprendre quelles sont les étapes nécessaires avant de mettre en œuvre de telles recommandations. Les recommandations notées peuvent également être mises en œuvre.

3. **Si votre État décide de différer sa réponse au plus tard à la prochaine session du Conseil des droits de l'homme :** remerciez les États qui ont formulé des recommandations pour votre pays et faites-leur savoir que vous allez continuer le dialogue avec votre État. Engagez immédiatement le dialogue avec votre gouvernement pour l'inciter à accepter les recommandations en indiquant pourquoi elles sont importantes. Si vous faites partie d'une coalition, n'oubliez pas de toujours avoir un message et une stratégie coordonnés.

L'ISSUE DE L'EPU

Chaque mois de mars, juin et septembre, le Conseil des droits de l'homme tient ses sessions annuelles. Au cours de ces sessions, le point 6 de l'ordre du jour du Conseil porte sur les résultats de l'EPU. C'est la dernière chance pour l'État examiné d'indiquer quelles recommandations sont acceptées/soutenues et lesquelles sont notées. C'est aussi le moment de prendre des engagements/promesses volontaires. C'est aussi la seule occasion officielle dont dispose la société civile pour s'adresser au Conseil.

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Que peuvent faire les OSC lors de l'issue de l'EPU ?**
- **Que devriez-vous inclure dans votre déclaration de deux minutes ?**

Que peuvent faire les OSC lors de l'issue de l'EPU ?

Les OSC ont la possibilité de faire **une déclaration de deux minutes** devant le Conseil des droits de l'homme et de parler de l'EPU de l'État concerné. Il s'agit d'une opportunité unique, car **c'est la seule occasion officielle pour les OSC de s'adresser au Conseil**. Pendant ce laps de temps, l'État examiné répondra aux questions et problèmes qui n'ont pas été suffisamment traités lors de l'examen et donnera suite aux recommandations formulées par les États au cours du dialogue interactif.

Cependant, pour s'adresser au Conseil, votre organisation de la société civile doit avoir un statut accrédité par l'ECOSOC. Si vous n'avez pas le statut ECOSOC, contactez une OSC telles que ILGA-Europe à Bruxelles ou ILGA à Genève.

L'ILGA prononce un discours au nom de plusieurs organisations de la société civile lors de la 28ème session du Conseil des droits de l'homme à l'issue de l'EPU de la Bolivie

Exemples de déclarations :

- Déclaration à l'issue de l'EPU de l'Islande
- Déclaration à l'issue de l'EPU du Samoa
- Déclaration à l'issue de l'EPU du Mozambique

Que dois-je inclure dans mon intervention de deux minutes ?

- Des références au rapport national. Quelque chose y manquait-il ? Contenait-il quelque chose d'inexact ?
- Des références aux recommandations ou aux remarques OSIEGCS formulées par les États ayant fait des recommandations
- Des références à des citations et/ou à des réponses de votre gouvernement lors de la session du Groupe de travail sur l'EPU que vous souhaitez soutenir ou objecter (utilisez à cette fin le résumé de l'EPU de l'ILGA)
- Des références aux réponses (acceptées/soutenues ou notées) données par votre État.
- Si possible, exprimez votre volonté de commencer ou de continuer à travailler avec votre gouvernement pour mettre en œuvre ces recommandations

LE SUIVI DE L'EPU ET LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le système d'EPU a conduit à de nombreuses améliorations dans la promotion et la protection des droits humains de personnes LGBTI. Néanmoins, l'EPU ne dispose actuellement d'aucun mécanisme de suivi obligatoire pour s'assurer que les États rendent des comptes sur leurs engagements. Il n'y a pas de système formel pour s'assurer que les gouvernements remplissent leurs engagements et promettent de mettre en œuvre les recommandations. Les OSC jouent un rôle vital pour remédier à cette lacune dans la mise en œuvre.

Dans cette section, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

- **Comment commencer à suivre les recommandations ?**
- **Qui devrais-je rencontrer après l'examen ?**
- **Que puis-je faire de plus pour aider au suivi de la mise en œuvre par mon gouvernement après l'EPU ?**
- **Comment puis-je utiliser les recommandations dont les gouvernements ont seulement pris note ? Ne sont-elles pas fondamentalement rejetés et sans valeur ?**

Comment commencer à suivre les recommandations ?

Commencez par analyser les recommandations reçues par votre pays et préparez les stratégies potentielles pour leur mise en œuvre. Développez ces stratégies avec les organisations partenaires et les autres parties prenantes en partageant expertise, idées et informations.

Utilisez une matrice pour organiser votre stratégie et identifiez les partenaires possibles et responsables de la mise en œuvre de la recommandation.

Il existe peut-être déjà un processus de suivi et de mise en œuvre des recommandations en cours. Si c'est le cas : rejoignez-le!

Certaines OSC internationales telles que UPR-Info travaillent sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations destinées à certains pays. Renseignez-vous sur les opportunités déjà existantes !

Réunion de la coalition des organisations de la société civile pour l'EPU des Fidji, dont Haus of Khamaleon est membre. Cartographie des recommandations et étapes de suivi et de mise en œuvre

Exemple de matrice:

RECOMMAN-DATION	SUIVI ET ACTIVITÉS PRINCIPALES	ORGANISATIONS RESPONSABLES ET RESSOURCES	DÉLAI	INDICATEURS	ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE	DEGRÉ D'AVANCEMENT

*** Le niveau de mise en œuvre doit être mesuré comme suit : Veuillez indiquer : 1. Non mis en œuvre, totalement mis en œuvre ou partiellement mis en œuvre. Veuillez indiquer comment : 1. Mesures concrètes prises. 2. Mesures initiales prises 3. Mesures prises ne mettant pas en œuvre la recommandation 4. Mesures prises contre la recommandation 5. Aucune mesure prise*

Devrais-je rencontrer mon État après l'issue de l'EPU ?

Si possible, rencontrez votre État - peut-être avec d'autres organisations de la société civile - pour l'encourager à mettre en œuvre ses recommandations. Partagez vos stratégies pour le faire. Invitez-le à mener des consultations permanentes et à entretenir des relations de travail étroites avec votre organisation et la société civile en général tout au long de la phase de mise en œuvre, et pas seulement au début. Rappelez à votre gouvernement que vous êtes toujours attaché.e.x aux recommandations qu'il aura peut-être prises en compte.

Devrais-je rencontrer les ambassades qui ont formulé des recommandations à mon État ?

Oui. Une bonne technique de plaidoyer, en particulier s'il est difficile de rencontrer votre propre gouvernement, consiste à rencontrer les États qui présentent des recommandations. Fournissez à ces États toute information pertinente et encouragez-les à maintenir un dialogue constructif avec votre propre gouvernement lors de réunions bilatérales. L'EPU en général est une occasion de renforcer vos relations avec la communauté diplomatique internationale dans votre pays. Il peut également offrir des possibilités d'appui financier ou autre à des projets sur des questions relatives aux personnes LGBTI qui sont cohérents avec les recommandations de l'EPU.

Devrais-je rencontrer quelqu'un d'autre ?

Oui ! Le HCDH, le PNUD et les autres agences des Nations Unies sont souvent de grands alliés pour tout ce qui touche à l'Examen Périodique Universel. Soyez en contact avec eux tout au long du processus de l'EPU. Ils peuvent vous venir en aide avec des formations, du renforcement de capacités, le soutien de vos projets ou comme médiateur entre le gouvernement et la société civile.

Que puis-je faire pour aider au suivi de la mise en œuvre de mon gouvernement après l'EPU ?

Les OSC peuvent également soutenir le processus de suivi de l'EPU en surveillant de près les actions de leur gouvernement dans la mise en œuvre de leurs recommandations. Concevez des indicateurs concrets pour mesurer dans quelle mesure votre gouvernement a respecté chaque recommandation.

Réunion de suivi et de mise en œuvre à San José, Costa Rica, avec le ministère des Affaires étrangères et l'organisation de la société civile MULABI.

Comment suivre les recommandations de l'EPU ?

Vous devez être capable de mesurer ce que fait votre gouvernement. Par exemple, si votre gouvernement reçoit une recommandation visant à réduire les préjugés et la discrimination au sein de la police, un moyen de mesurer cela pourrait être le nombre de programmes de formation de qualité organisés pour les policiers. Lors du suivi de la mise en œuvre des recommandations, visez à publier des informations sur les développements, ou leur absence, pour assurer une reddition de comptes continue.

Comment puis-je utiliser les recommandations dont mon gouvernement a pris note ? Ne sont-elles pas fondamentalement rejetées et sans valeur ?

Bien qu'il soit décourageant de voir les recommandations pour lesquelles vous avez travaillé très dur, simplement « notées », ces dernières sont toujours extrêmement utiles. **Tout d'abord, rappelez-vous le simple fait que les recommandations elles-mêmes ont été formulées, qu'elles sont donc « officiellement enregistrées » constitue une expression de la solidarité mondiale pour les droits fondamentaux des personnes LGBTI dans votre pays.**

L'utilisation des recommandations de l'EPU peut être particulièrement efficace si elle est associée à une recommandation similaire reçue des mécanismes régionaux, des organes de traités ou des Procédures spéciales.

Par conséquent, utilisez les recommandations notées (ou même acceptées mais pas encore mises en œuvre) dans vos efforts de plaidoyer pour mettre en évidence les sujets de préoccupation et démontrer le degré de performance de votre gouvernement en matière de droits humains. Vous pouvez les utiliser comme points de discussion directement avec votre gouvernement pour mieux comprendre pourquoi ils ont estimé qu'ils ne pouvaient pas les accepter ou demander à d'autres États de faire de même lors de discussions bilatérales. Vous pourriez même lancer une campagne sur la façon dont votre gouvernement les a notés.

Et ne perdez pas tout espoir. Parfois, une recommandation notée n'est pas en réalité un « rejet » de facto. Par exemple, les Palaos ont pris note des six recommandations relatives à la dépénalisation, mais dépénalisé peu après. Parfois, un gouvernement semble dire « pas encore » ou «pas comme ça». Écoutez votre gouvernement et discutez avec lui.

Lorsque le cycle de l'EPU de votre État arrive à sa fin, n'oubliez pas de réfléchir de manière critique à vos techniques de plaidoyer et de voir comment vous pouvez vous améliorer et être prêt pour le prochain cycle !

RAPPORTS INTERMÉDIAIRES

Les OSC peuvent jouer un autre rôle essentiel dans la promotion de la mise en œuvre à l'occasion des rapports intermédiaires. **Les États Membres peuvent soumettre des rapports intermédiaires entre leurs examens. Là sont décrites les mesures concrètes et ciblées qu'ils ont prises pour mettre en œuvre leurs recommandations.** Les rapports intermédiaires sont des outils utiles pour faire un suivi effectif des progrès et partager les meilleures pratiques, mais aussi pour mettre en évidence les lacunes persistantes. Au cours des cycles 1 et 2 de l'EPU, toutefois, seuls 65 États sur 193 ont soumis des rapports intermédiaires sur une base volontaire.

Les OSC peuvent encourager leur gouvernement à produire un rapport intermédiaire. Travaillez étroitement avec votre gouvernement en leur fournissant expertise et informations lors de la rédaction du rapport intermédiaire. **Ces rapports peuvent être des outils importants pour créer des ponts entre la société civile et le gouvernement.**

S'il n'y a pas de volonté politique de votre gouvernement de produire un rapport intermédiaire, collaborez avec la société civile de votre pays pour **déposer votre propre rapport intermédiaire auprès de l'ONU.** Cela envoie un message fort à votre gouvernement : la société civile surveille de près ses actions et le tient responsable des engagements et des promesses faites lors de son EPU. La rédaction de rapports intermédiaires montre le rôle primordial que les OSC peuvent jouer dans ce qui est sans doute la phase la plus importante de l'EPU. C'est aussi un outil utile pour vous car cela vous permettra de compiler des informations et de vous préparer pour le prochain cycle.

Existe-t-il des exigences techniques ou des délais spécifiques pour la soumission d'un rapport intermédiaire des OSC ?

Il n'existe actuellement aucune directive technique ni échéance pour la soumission d'un rapport intermédiaire, car il s'agit d'un processus volontaire. Cependant, **il est préférable de le présenter deux ans et demi après l'examen de votre pays, en fournissant des informations précises sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de cet examen.** Bien qu'il n'y ait pas d'exigences formelles, utilisez la même approche que celle de la rédaction de votre soumission EPU. Ce rapport pourrait se concentrer spécifiquement sur les problèmes liés aux questions OSIEGCS. Vous pourriez aussi souhaiter le préparer sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU de manière plus générale.

Si vous souhaitez publier votre rapport, partagez-le avec: upr@ilga.org, info@upr-info.org et uprsubmissions@ohchr.org en les informant que vous avez préparé un tel rapport et que vous souhaitez qu'il soit rendu public.

UNE STRATEGIE OSIEGCS/EPU EN BREF

Persuadez votre État de tenir des consultations nationales et participez-y
Vérifiez les recommandations reçues par votre État lors du dernier examen.
Cette information sera utile :

- À des fins de plaidoyer
- Pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations
- Comme matière et contenu précieux pour votre soumission (rappelez-vous: toutes les soumissions doivent faire référence aux recommandations formulées lors du dernier cycle)

Définissez ce que vous souhaitez aborder dans votre rapport

Déterminez si vous souhaitez soumettre un rapport individuel ou un rapport conjoint

Rédigez votre rapport
Assurez-vous que vous avez inclus des problèmes spécifiques et que vous les avez hiérarchisés. Liez l'EPU aux recommandations reçues dans un EPU précédent et aux recommandations d'autres mécanismes des Nations Unies tels que les organes de traités et les Procédures spéciales.

Proposez des recommandations S.M.A.R.T.

Obtenez les contacts d'ambassades sympathisant avec la cause LGBTI et de leur responsable des droits humains, ainsi que les contacts pertinents de votre propre État, qui travaille sur l'EPU, les questions relatives à l'OSIEGCS et/ou les droits humains

Lorsque vous menez un plaidoyer, choisissez vos trois messages prioritaires et vos trois principales recommandations

Préparez votre document de plaidoyer et partagez-le avec les diplomates et autres parties prenantes concernées

Rencontrez votre gouvernement, les ambassades dans votre pays et les missions permanentes à Genève

Suivez l'EPU de votre pays sur le webcast de l'ONU

Après la révision, continuez de dialoguer avec votre État et avec les ambassades

Préparez votre déclaration pour la session plénière du Conseil des droits de l'homme

Suivi et mise en œuvre des recommandations

Présentez un rapport intermédiaire

... et le cycle recommence !

Informations générales sur l'EPU

Guide pratique pour la société civile. Examen Périodique Universel
Le site internet de l'ILGA
Les résumés UPR de l'ILGA, préparés immédiatement après chaque session du Groupe de travail, sont ici
Le site internet du HCDH
Le site internet d'UPR-Info

Informations pour rédiger votre soumission

Calendrier des révisions pour le cycle 3 (2017 - 2021)
Nouvelles directives techniques OHCHR pour les soumissions des OSC
Base de données UPR-Info
Compilation annuelle des organes de traités par l'ILGA
Rapport de l'ILGA sur l'homophobie d'État
Cartographie des lois affectant les personnes trans de l'ILGA
Exemples de soumissions d'EPU SOGIESC

Informations sur la manière de plaider auprès des États (ambassades et missions permanentes)

Modèle de document de plaidoyer OSIEGCS
Exemples de documents de plaidoyer OSIEGCS :

1. Organisation nationale des droits des LGBT * LGL - Lituanie
2. Oogachaga et Pink Dot - Singapour
3. Centre de promotion et de défense des relations sexuelles et reproductives (PROMSEX) - Pérou

Exemples de courrier électronique demandant une réunion avec une ambassade ou une mission permanente

Exemples de déclarations faites lors de l'issue de l'EPU. Point 6 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme:

- Déclaration pour l'issue de l'EPU de l'Islande
- Déclaration sur l'issue de l'EPU du Samoa
- Déclaration pour l'issue de l'EPU du Mozambique

Informations sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations

Un guide pratique pour la société civile. Comment donner suite aux recommandations des Nations Unies relatives aux droits humains ?

ilga

ilga.org